

Résumé de l'Etude sur les petites exploitations agricoles en Tunisie

Réalisée par le FTDES

Dans le cadre du projet intitulé « Réduire les inégalités dans la chaîne de valeur huile d'olive » mis en œuvre par OXFAM en partenariat avec l'ATFD, l'AFTURD, l'UGTT, et le FTDES, ce rapport fait partie de la phase de recherche dudit projet. Ledit rapport présente un état des lieux des petites exploitations agricoles en Tunisie, les défis auxquels ils/elles sont confronté(e)s et les principales recommandations à mettre en œuvre pour améliorer leur situation.

Il importe de signaler que le rapport a essayé de montrer l'importance du domaine agricole et de son impact sur l'économie de l'Etat Tunisien. En effet la Tunisie couvre une superficie de 163 610 km² (155 360 km² de terres et 8 250 km² d'eau). La majorité de la superficie (Plus de 60%) est consacrée à l'agriculture. Cette dernière représente 10% du produit intérieur brut (PIB) du pays et les exportations dans le même domaine représentent en moyenne 11% des exportations globales du pays.

Au niveau des ressources humaines, le secteur agricole emploie environ 1,5 millions de personnes avec une main d'œuvre à plus de 80% familiale. Le nombre d'exploitants agricoles est d'environ 550 000.

Toutefois, ces exploitant(e)s sont exposé(e)s à plusieurs défis.

Les défis

Un mode de gestion traditionnel

Le mode de gestion des petites exploitations agricoles se base sur des pratiques traditionnelles et sur une main d'œuvre familiale. En effet, cette aide familiale est composée principalement de femmes qui sont généralement rémunérées d'une manière inadéquate et injuste. Ceci constitue un frein important au développement et à la productivité notamment en raison de la faible introduction des méthodes et des outils de modernisation.

Faible accès aux crédits

Les petit(e)s exploitant(e)s souffrent également du faible accès au crédit. Ceci constitue un facteur qui les rend encore plus vulnérables et s'explique par le fait que les banques craignent le risque des impayés, et il y a une grande complexité des procédures et d'exigences élevées en termes de papiers et

justificatifs de la part des banques. Ce fait, constitue un blocage pour les petits/petites agriculteur(e)s qui ne peuvent pas saisir ces aspects compte tenu de leurs niveaux d'instruction relativement faibles.

Cette faiblesse de l'accès au crédit à l'investissement fait donc que les petites exploitations soient très peu dotées en équipement. L'acquisition des matériels de production pose problème compte tenu de leurs prix élevés ce qui a un impact direct sur la productivité.

Faible accès aux marchés

Depuis la révolution, les petit(e)s agriculteur(e)s subissent une hausse des coûts de production en raison de l'inflation du prix des intrants qui sont pour la plupart importés. De plus ces agriculteur(e)s traitent souvent avec des intermédiaires qui maîtrisent mieux les circuits de distribution et qui ont des marges beaucoup plus importantes qu'eux/elles.

Cette situation est encore plus amplifiée en raison de l'isolement géographique des petites exploitations agricoles. Dans certains cas, la quasi-absence d'infrastructures routières convenables, l'impraticabilité des pistes agricoles rend les exploitations agricoles non accessibles.

Manque d'infrastructure

Les petites exploitations agricoles sont souvent situées dans des zones rurales assez éloignées, parfois dans des montagnes. Ceci réduit considérablement l'accès aux infrastructures telles que les routes de même que l'accès aux services de base : eau potable, communications, l'électricité, l'irrigation, l'éducation, la santé, et l'assainissement. Plus encore, la couverture par des services de soins et de santé est très faible, sinon inexistante. L'impact de ce facteur sur les familles, et surtout sur les enfants, est particulièrement prononcé.

La pauvreté :

En Tunisie, les régions rurales où l'agriculture est développée sont parmi les plus pauvres en Tunisie

La majorité des petit(e)s exploitant(e)s vivent dans la pauvreté, qui constitue un obstacle au développement de leur activité.

Les ouvrier(e)s et les exploitant(e)s agricoles, ont des taux de pauvreté respectifs de 28,9% et 20%, ce qui les place parmi les populations les plus pauvres.

Par ailleurs, les conditions difficiles dans lesquelles évoluent les petit(e)s exploitant(e)s agricoles, font que les jeunes ne veulent plus suivre les mêmes orientations de leurs aîné(e)s car l'agriculture ne leur

permet pas un avenir aisé avec des revenus suffisants. Ceci fait que la proportion des exploitants âgés de plus de 60 ans soit en 2004 à 43%.

Disparités genre :

Parmi les grandes difficultés dont souffrent les petites exploitations agricoles sont les disparités genre. Les femmes sont pourtant des agents essentiels de changement pour lutter contre la pauvreté rurale, la faim et la malnutrition. Elles représentent près de 70 pour cent, voire plus, de la main-d'œuvre agricole en Tunisie (source BAFR, bureau d'Appui à la Femme Rurale).

En effet, celles-ci interviennent plus comme des « employées agricoles » non rémunérées. Leur intervention est considérée comme aide-familiales. Elles ont davantage tendance à élever du bétail et de la volaille, à s'occuper d'activités artisanales, de la transformation des aliments et se chargent de travaux spécifiques des champs. Malgré leur rôle crucial dans la production en tant que main-d'œuvre familiale, les femmes restent marginalisées à plusieurs niveaux :

- L'accès au foncier : les femmes n'ont pas généralement le droit de propriété des terrains. Elles sont systématiquement exclues de l'héritage qui ne bénéficie qu'aux hommes.
- La couverture sociale concerne surtout les hommes. Les femmes sont soit non couvertes ou elles sont intégrées avec leurs maris - Elles se caractérisent par des taux d'analphabétisme plus importants, ce qui les rend encore plus vulnérables

De surcroît, les femmes vivant en milieu rural et les agricultrices sont d'autant plus lésées et bénéficient très peu des opportunités de formation et de vulgarisation et d'un programme d'encadrement.. Bien qu'elles soient actives dans le secteur agricole, elles sont peu représentées dans les structures professionnelles.

En 2014, le programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes vivant en milieu rural (BAFR), a soutenu la création d'une cinquantaine de GDA féminins ayant pour objectif de faciliter l'accès à la commercialisation pour les agricultrices tunisiennes valorisant les produits du terroir. Cette expérience n'a pas permis aux femmes d'accéder au circuit formel et l'impact reste assez limité.

Défis environnementaux :

Les changements climatiques ont des impacts grandissants sur la production agricole en accentuant un ensemble de risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies.

Ce changement affecte particulièrement la petite agriculture. Les petits exploitants sont d'autant plus vulnérables aux changements climatiques qu'ils n'ont pas les moyens techniques pour les prévenir ou y répondre. Ils ne disposent pas non plus du niveau d'instruction requis pour faire face aux catastrophes naturelles. De plus, l'usage non encadré de pesticides impacte leur santé. Les agriculteur(e)s ne

prennent pas généralement de précautions lorsqu’i/elles manipulent les pesticides (pas de port de masques, pas de gants ou de tenue de protection, etc).

Le petit/petite agriculteur(e) n’est plus explicité(e) dans les textes juridiques :

L’encadrement institutionnel est réalisé en premier par le Ministère de l’Agriculture et des ressources hydrauliques qui est chargé de la mise en œuvre de la stratégie de l’Etat en matière d’agriculture. Selon ce rapport, il n’y a pas actuellement de vision pour l’agriculture tunisienne mais plutôt des stratégies sectorielles. Il n’y a pas non plus de vision ou stratégie pour le développement des petites exploitations agricoles malgré le fait que l’Etat soit conscient des problématiques et des difficultés auxquelles elles sont confrontées. Le Ministère est structuré en plusieurs directions chargées chacune de traiter d’un volet spécifique (exemple la DGFIOP pour le Financement, les Investissements, la DGEDA pour les études et les statistiques, la DGF pour les forêts, etc.).

Les recommandations

le développement de la petite agriculture en Tunisie devrait se baser sur les principes suivants:

- Compte tenu de son apport économique et social, le développement de la petite agriculture **doit d’abord être une priorité nationale**. Ceci devra bien entendu être reflété dans la vision, les politiques, les stratégies, les objectifs et les mesures qui sont élaborées et mise en œuvre dans le pays.
- Le développement de la petite agriculture devrait relever **de la responsabilité et du devoir de l’Etat**.
- Le développement de la petite agriculture ne pourra se faire que dans le cadre d’une **stratégie économique globale du pays**.
- **L’implication de l’ensemble des parties prenantes** est indispensable au développement de la petite agriculture.
- Le développement de la petite agriculture nécessite la mise en place d’un **dispositif et de mesures spécifiques et innovantes**.

***Institutionnaliser la petite agriculture**: il faut prévenir une stratégie claire et des objectifs pour la petite exploitation. Il faut également définir juridiquement la petite agriculture et pourquoi pas créer une Direction au sein du Ministère.

* Prévoir des solutions avantageuses pendant la période du COVID-19 où des mesures et des procédures d’indemnisation devront être mises en place en faveur de ces exploitant(e)s.

*Présenter des subventions pour encourager les petit(e)s exploitant(e)s

*La mise en place de programmes de formation pour les petit(e)s exploitant(e)s

*L'Etat a pour responsabilité de protéger les petits exploitants en mettant en place les instruments de réglementation nécessaires pour combler le déséquilibre qui existe entre le petit/la petite exploitant(e) et l'acheteur(e).

* Il est aussi possible de développer les circuits courts qui réduisent les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, et entraînent une meilleure rémunération des agriculteurs

*Reconnaitre le rôle des femmes dans la petite agriculture: permettre aux femmes d'être cheffes d'exploitation

*Fournir aux femmes l'accès aux actifs fonciers et leur maîtrise sur ces derniers. Ceci leur permet de conforter leur statut et leur influence au sein des ménages et des communautés et de les autonomiser (formation éducation sensibilisation... etc)

***Améliorer l'accès au crédit et aux incitations à la petite agriculture :** La majeure partie des instruments disponibles et des soutiens aux investissements qui ont été mis en place profitent aux plus grands investisseurs et ne sont pas adaptés aux besoins de la petite agriculture. Il est donc recommandé de faire

- une diminution de la part de l'autofinancement pour les crédits d'investissement
- Un assouplissement des garanties nécessaires pour les crédits accordés
- Adopter des conditions de crédits (taux d'intérêts et des délais de grâce) favorables aux petit(e)s exploitant(e)s agricoles
- Un ciblage direct des petit(e)s exploitant(e)s par des subventions directes notamment pour le financement de budgets en début de saison pour le financement des achats (semences, intrants, etc.)

***Créer des marchés qui sont spécifiques et de favoriser l'accès des petits exploitants à ces marchés.** A l'échelle internationale, des programmes ont été mis en place par exemple par le Brésil, pour assurer des marchés aux petits exploitants agricoles. Un des moyen de le faire consiste à les favoriser par le biais des marchés publics (cantines scolaires, restaurants collectifs publics, etc.) en facilitant l'accès à ces marchés pour les produits de la petite agriculture et en mettant en place des cahiers des charges favorables aux produits locaux des petits producteurs.

